RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix –Travail - Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT
.....
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA FAUNE
ET DES AIRES PROTEGEES

BP : 34430 Yaoundé
Tél : 222 239 228
Site Web : www.minfof.gov.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace –Work - Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARY OF STATE
.....
SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF WILDLIFE
AND PROTECTED AREAS

Lettre-Circulaire N° 0217 /LC/MINFOF/SETAT/SG/DFAP/SDVEF/SC du 04 SEPT 2026
Relative à l'encadrement des demandes de battues administratives de certaines espèces fauniques.

LE MINISTRE

A

Tous les Délégués Régionaux des Forêts et de la Faune

Il m'a été donné de constater que de plus en plus, et de façon récurrente, des demandes de battues administratives de certaines espèces fauniques me sont adressées sans un lien étroit avec les conflits Homme /Faune comme le prescrit pourtant la loi n° 2024/008 du 24 juillet 2024 portant régime des Forêts et de la Faune en son article 114.

Afin de limiter au maximum ces demandes aux fondements peu avérés, je vous demande à l'avenir, lorsque des cas de conflits Homme/Faune sont signalés, de dresser préalablement un rapport circonstancié indiquant clairement le lieu du conflit, l'espèce mise en cause, les circonstances et les éléments factuels justifiant le recours à cette mesure exceptionnelle.

Le rapport circonstancié devra notamment faire ressortir la nature et la gravité de la menace ou des dommages constatés, ainsi que le cas échéant, les mesures préalablement prises en vue de prévenir, contenir ou atténuer le conflit.

Les battues administratives ne devront être ordonnées qu'en cas de nécessité dûment établie, dans le strict respect des dispositions règlementaires en vigueur.

La période d'intervention devra être expressément circonscrite, en fonction de la persistance ou de l'évolution de la menace constatée, et ne saurait donner lieu à une intervention indéfinie.

J'attache du prix au respect des prescriptions contenues dans la présente Lettre Circulaire.

Le MINISTRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

Doret NDONGO

Ampliations :

- *Gvrs*
- *SG ;*
- *DFAP ;*
- *BNC ;*
- *Pdt des Amodiataires ;*
- *Tous les Amodiataires ;*
- *CELCOM-site WEB MINFOF ;*
- *Archives/chrono.*

Scanné avec CamScanner